



Plainte pour insulte déposée à mon encontre

Par **leforumimmo**, le **26/07/2009** à **20:18**

Bonjour,

Un voisin a déposé une plainte contre moi pour insulte à caractère discriminatoire. Or je n'ai jamais insulté cette personne et d'ailleurs jamais parlé avec lui. Il est connu dans l'immeuble pour son comportement agressif.

Il s'en est pris à ma voisine, âgée de 75 ans, à son arrivé dans l'immeuble. Un autre jour à la gardienne.

Je sais aussi que c'est une personne procédurière.

Bref, j'ai été au commissariat et il va y avoir une confrontation.

Est il préférable d'être accompagné d'un avocat. De plus, je pense qu'il devra ramener la preuve des insultes, s'il a un faux témoin comment le prouver?

Est ce qu'il peut être intéressante d'apporter des témoignages signés avec photocopie des pièces d'identité montrant son comportement grossier?

Merci des réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **Jerome**, le **27/07/2009** à **01:55**

Bonjour,

Ne vous inquiétez pas. Si ce que vous dites est la vérité, les policiers sauront faire la part des choses.

Je ne pense pas que l'assistance d'un avocat soit extrêmement nécessaire, pour la simple et bonne raison que ce genre de situation sont en général classé sans suite par manques de preuves, alors même que des propos discriminatoires ont été proférés.

Dans tous les cas, durant cette confrontation, gardez votre sang froid et ne vous emportez pas. Si vous n'avez rien fait, vous n'avez rien à vous reprocher. Sachez que tout ce qui sera prononcé durant ce face à face, sera enregistré par les policiers et pourront être utilisé par les avocats par la suite si cette histoire se termine au tribunal.

Les policiers ne feront que vous poser des questions, pour tous vous faire parler et essayer de dénicher des contradictions.

Si vous arrivez à récolter des témoignages, cela pourrait en effet jouer en votre faveur, mais confiez-les aux policiers avant d'aller en confrontation pour qu'ils en prennent connaissance.

N'hésitez en tout cas pas à jouer le jeu de votre voisin en portant plainte à votre tour pour diffamation. Peut être que cela le calmera. Mais surtout, gardez votre sang froid et restez poli devant les officiers de police ! Bon courage !

Par **citoyenalpha**, le **27/07/2009** à **14:45**

il conviendrait plutôt de porter plainte pour dénonciation calomnieuse suite à la confrontation.

Restant à votre disposition.